

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**29 février 2024**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu et place habituels de sa séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre Lemoine

Date de convocation 21 février 2024

**Sont présents:** Alexandre LEMOINE, Jean-François DRAPIER, Elizabeth PARENT-DEFER, Pascal LEFEVRE, Monder EL BAHRI, Delphine BONNARD, Brigitte MARY, Joël D'HAYER, Laura MAZUREK

**Pouvoir :** Christian ALBY à Brigitte Mary

**Excusés:** Nathalie BENARD, Sandra PIETRUSZKA et GUERIN Nicolas

**Absents:** Frédéric PACHOT, Amandine RICOUARD

**Secrétaire de séance:** Elizabeth PARENT-DEFER

Avant d'ouvrir la séance M. le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout de 3 points à l'ordre du jour :

- Alimentation de la parcelle de la mairie : 14 B Place du Marché
- Renumérotation Route de Vallery
- Opposition projet éolien la Chapelle sur Chézy

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU**

**9 POUR**

18h38 arrivée de M. D'Hayer Joël

**2) Agence postale communale**

Nous avons été sollicités par la Poste afin d'en reprendre la gestion.

Pour information en termes budgétaires :

- une subvention mensuelle de fonctionnement au titre de l'année 2024 est de 1 185€ (1 140€ en 2023). Cette indemnité est revalorisée chaque année au 1er janvier, en fonction du dernier indice des prix à la consommation base 2015, connu au 1er décembre de l'année N-1.
- Le versement unique d'une prime exceptionnelle d'installation de 3 000€ à l'ouverture de l'agence postale.
- Aide financière de la commission départementale de présence postale dans le cas de travaux d'aménagement d'un local pour l'installation d'une agence postale correspondant à 80 % des devis présentés avec un plafond de 80 000€.

Pour information, la commune perçoit annuellement un loyer de 6442.63€ (en 2024).

L'Agence Postale Communale serait située dans les locaux actuels de la Poste après rénovation.

2 personnes seront formées.

**1 CONTRE :** Mme PARENT DEFER Elizabeth

**9 POUR**

### 3) Convention C Magic

En 2022, le conseil municipal a validé la mutualisation de l'acquisition du logiciel CMAGIC et la répartition des frais (achat et formation) afin d'optimiser les ressources fiscales de la commune : maison déclarée sans chauffage, piscine non déclarée, maison sous taxée.

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion pour 1 an, afin de voir si tous les signalements ont été pris en compte par les services fiscaux, pour un coût de 541.00€ (tarif mutualisation avec la Communauté de Communes / prix initial 1560€).

**10 POUR**

### 4) Frais de scolarité Bassevelle

Nous avons reçu la demande de participation aux frais de scolarité de la commune de Bassevelle pour 2 enfants (accord du 16/02/2018, les enfants peuvent donc terminer leur scolarité à Bassevelle).

Les frais s'élèvent à 1 240.00€.

**1 CONTRE** : DRAPIER Jean-François

**9 POUR**

### 5) Loyers boulangerie

La boulangerie de la commune connaît actuellement des problèmes financiers importants suite à un l'explosion des coûts de l'énergie.

Afin d'accompagner au mieux le commerce du village, M. le Maire propose de suspendre pendant 6 mois l'émission des loyers de la boulangerie.

**10 POUR**

### 6) Alimentation de la parcelle de la mairie : 14 B Place du Marché : Renforcement Réseau

M. le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage le projet suivant :

- Alimentation de la parcelle de la mairie, 14 B Place du Marché,

Il précise que les travaux seront réalisés par l'USEDA, Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne, autorité concédante du service public de l'électricité, et les branchements avec le comptage seront réalisés par le concessionnaire ENEDIS.

Il indique que le montant de la contribution de la commune à verser à l'USEDA s'élève à 5 048 euros. Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir ouï l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la majorité/à l'unanimité :

- 1) d'autoriser son Maire à verser une somme de **5 048 euros** à l'USEDA au titre de contribution sur le coût des travaux d'alimentation en énergie électrique, 14 B Place du Marché,
- 2) d'inscrire une dépense de **5 048 euros** au budget.

**10 POUR**

## 7) Renumérotation Route de Vallery

Suite à plusieurs problèmes d'adressage, M. le Maire propose de renuméroter la route de Vallery comme suit :

ZN 176 : 4 G Route de Valery  
ZN 154 : 4 F Route de Vallery  
ZN 171 : 4 E Route de Vallery  
ZN 172 : 4 D Route de Vallery  
ZN 173 : 4 C Route de Vallery  
ZN 174 : 4 B Route de Vallery  
ZN 175 : 4 A Route de Vallery

### 10 POUR

## 8) Opposition projet éolien la Chapelle sur Chézy

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Parc Eolien du Plateau de la Chapelle sur Chézy a été prescrite du lundi 15 janvier au vendredi 16 février 2024.

M. le Maire précise que cette enquête porte sur la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la Chapelle sur Chézy : construction et exploitation de 4 éoliennes pour une puissance maximale installée de 5.7MW et une hauteur maximale en bout de pale de 170 mètres.

Le siège de cette enquête est situé en mairie de la Chapelle sur Chézy où le commissaire enquêteur y a assuré 6 permanences : les 15 et 25 janvier, les 3, 6, 13 et 16 février 2024.

La commune de Viels Maisons étant limitrophe est directement concernée.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce projet:

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le code de l'environnement, notamment le titre 1er du livre V relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2023 prescrivant le déroulement d'une enquête publique du lundi 15 janvier au vendredi 16 février 2024; portant sur la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de La Chapelle sur Chézy;

Considérant la taille démesurée des 4 éoliennes envisagées;

Considérant que l'implantation de ces éoliennes peut altérer fortement le paysage de plaines de la zone;

Considérant que ce projet peut avoir un impact sur le cadre de vie et sur la santé des populations de l'ensemble du périmètre proche, tant au niveau des nuisances visuelles que des nuisances sonores;

Considérant que ce projet peut avoir un effet négatif sur les valeurs foncières, les valeurs économiques et le tourisme vert;

Considérant que ce projet participe au mitage éolien de notre département;

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré

Donne un avis défavorable au projet d'implantation du Parc Eolien du Plateau de la Chapelle sur Chézy.

### 10 CONTRE

## Informations diverses :

- Fermeture d'une classe à la rentrée septembre 2024

Nous avons été informés par l'académie après analyse des effectifs de la fermeture d'une classe aux écoles pour la rentrée prochaine.

Effectifs par classe suite à la fermeture : 17 à 20 enfants

- Point travaux multiservices

Les deux cellules sont pratiquement terminées, quelques réserves sont émises (2<sup>ème</sup> couche de peinture, déplacement radiateur ...).

Les consuels électriques sont validés par l'organisme de vérification.

A ce jour, il reste comme travaux la façade, l'aménagement de la cour arrière et les places de parking devant.

Réception du chantier prévue fin mars.

- Conseil jeunes

Un recensement des jeunes du village âgés de 11 à 17 ans est en cours.

Un courrier d'invitation leur sera envoyé pour les convier à une réunion destinée à préparer le premier conseil de jeunes de Viels Maisons

- Brocante 2024

Cette année nous fêterons la 40<sup>ème</sup> édition de notre brocante annuelle.

A cette occasion plusieurs animations sont prévues :

- Fanfares des étudiants de Reims
- Concours de la meilleure tarte avec de beaux lots pour les gagnants.

Séance levée à 19h40

Fait à Viels-Maisons,  
Le 1 Mars 2024

Le Maire,  
Alexandre Lemoine

